

INVESTIR EN ACTIONS

MON ÉPARGNE
CLÉ
EN MAIN

EN CHIFFRES

6,6%

Rendement annuel moyen d'un placement en actions françaises réalisé en 1988 et conservé jusqu'en 2013.

(Source : Étude AMF basée sur l'évolution du CAC 40, dividendes réinvestis et inflation déduite)

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Investir en actions revient à acquérir une part du capital d'une entreprise, c'est-à-dire un droit sur les bénéfices réalisés (dividendes) et un droit de vote à l'assemblée des actionnaires. C'est aussi espérer une progression de la valeur de l'action afin de réaliser une plus-value lors de sa revente. La valeur d'une action cotée en Bourse fluctue à la hausse comme à la baisse en fonction des anticipations des investisseurs sur l'évolution future des bénéfices de l'entreprise. Sur le long terme, l'investisseur peut espérer un rendement supérieur à celui des placements sans risque. Les épargnants disposent de deux façons d'investir en actions : en direct ou via des placements collectifs (FCP et sicav). En gérant lui-même un portefeuille, l'épargnant décide seul des actions qu'il achète et vend. Cela nécessite du temps et des connaissances pour s'informer sur les entreprises cotées. Avec les fonds et sicav, l'investisseur achète une part d'un portefeuille diversifié déjà constitué géré par un professionnel qui se charge lui-même d'acheter et de vendre les actions. Il est possible d'investir en actions dans un compte-titres ou un PEA, et dans un contrat d'assurance vie via des FCP et sicav.

GLOSSAIRE

- **Diversification** : opération qui vise à réduire le risque de perte d'un placement grâce à une répartition des investissements sur différents types de valeurs (actions, obligations, immobilier), différentes zones géographiques, différentes monnaies et/ou différents secteurs d'activité.
- **Dividendes** : part des bénéfices distribués aux actionnaires.
- **Frais** : pour les actions en direct, ils prennent la forme de frais de courtage et de droits de garde ; pour les FCP et sicav, de droits d'entrée et de frais courants annuels.

INFO+

Les épargnants achètent trop souvent les actions lorsque les cours sont élevés (pensant qu'ils vont continuer à monter) et les vendent quand les cours sont bas (craignant que la baisse continue). Or ce n'est pas forcément pertinent et il faut savoir garder son sang-froid face aux fluctuations des marchés.

ATTENTION !

- ➔ Un placement en actions est risqué. Il faut accepter le principe que le montant de son épargne fluctue en permanence. Il est donc conseillé d'investir uniquement des sommes que l'on peut se permettre de perdre ! À court et moyen terme (plusieurs mois, quelques années), la probabilité d'essuyer une perte est en effet importante.
- ➔ Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, en diversifiant ses placements entre différents secteurs d'activité et zones géographiques, permet de réduire le risque de perte en capital.
- ➔ Les frais liés à un investissement en actions, en direct ou via des FCP et sicav, varient fortement d'un établissement financier à l'autre.

LES QUESTIONS À SE POSER AVANT D'INVESTIR

- ➔ Ai-je déjà constitué une épargne de précaution ?
- ➔ Ai-je l'expérience et les connaissances financières nécessaires pour investir en actions ? Est-ce que je comprends les mécanismes des marchés financiers ?
- ➔ Puis-je me permettre de perdre une partie de l'argent que je souhaite investir en actions ?
- ➔ Puis-je bloquer mes fonds pendant plusieurs années (au moins 5 ans) ? Ou, au contraire, aurai-je besoin de disposer de cette épargne à court ou moyen terme, pour financer un achat immobilier, par exemple ?

POUR ALLER PLUS LOIN

- Consultez la rubrique dédiée aux investissements en actions sur le site de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
- Estimez vos frais de Bourse grâce au calculateur de l'AMF.
- Contactez Épargne-Info-Service au 01 53 45 62 00.

INC

En partenariat avec AMF